



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 1

Date de compilation: 15/04/2019

N° révision: 1

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: AT-HP

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit: Ancrage chimique.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Simpson Strong-Tie France  
ZAC des 4 Chemins  
85400 Sainte Gemme La Plaine  
France

Tél: +33 2 51 28 44 00

Fax: +33 2 51 28 44 01

Email: [commercial@strongtie.com](mailto:commercial@strongtie.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél (en cas d'urgence): FRANCE: INRS / ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 <http://www.centres-antipoison.net>

BELGIQUE: Centre Antipoison Belge: 070 245 245 / (+352) 8002 5500

(heures de bureau uniquement)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP): Aquatic Chronic 3: H412; Eye Irrit. 2: H319; Skin Sens. 1: H317

Effets indésirables: Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage:

Mentions de danger: H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pictogrammes de danger: GHS07: Point d'exclamation



Mentions d'avertissement: Attention

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 2

**Conseils de prudence:** P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102: Tenir hors de portée des enfants.  
P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Ingrédients dangereux:** ETHYLVINYLBENZENE; DIBENZOYL PEROXIDE

## 2.3. Autres dangers

**Autres risques:** Non applicable.

**PBT:** Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Ingrédients dangereux:

##### ETHYLVINYLBENZENE

EINECS	CAS	PBT / WEL	Classification (CLP)	Pour cent
248-846-1	28106-30-1	-	Acute Tox. 4: H302+H312+H332; STOT SE 3: H335; Aquatic Chronic 2: H411; Eye Irrit. 2: H319; Skin Irrit. 2: H315	3-10%

##### PEROXYDE DE DIBENZOYLE - Numéro d'enreg. REACH: 01-2119511472-50-XXXX

202-327-6	94-36-0	-	Skin Sens. 1: H317; Org. Perox. B: H241; Eye Irrit. 2: H319	1-3%
-----------	---------	---	--	------

##### N,N-DIMÉTHYL-P-TOLUIDINE

202-805-4	99-97-8	-	Acute Tox. 3: H331; Acute Tox. 3: H311; Acute Tox. 3: H301; STOT RE 2: H373; Aquatic Chronic 3: H412	<1%
-----------	---------	---	--	-----

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

**Contact avec la peau:** Enlever immédiatement tous vêtements et chaussures souillés ou éclaboussés à moins qu'ils ne collent à la peau. Se laver immédiatement avec du savon et de l'eau.

**Contact avec les yeux:** Rincer l'oeil avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin.

**Ingestion:** Rincer la bouche avec de l'eau. Consultez un médecin.

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 3

**Inhalation:** Écarter la victime du lieu d'exposition, tout en s'assurant de sa propre sécurité durant l'opération. Consultez un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Contact avec la peau:** Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée.

**Contact avec les yeux:** Risque d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.

**Ingestion:** Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge.

**Inhalation:** Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

**Effets différés / immédiats:** Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Traitement immédiat / spécifique:** Prévoir des bains oculaires sur les lieux.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction:** Moyens d'extinction appropriés à la zone incendiée.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers d'exposition:** En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Conseils aux pompiers:** Porter un appareil de respiration autonome. Porter des vêtements de protection pour empêcher tout contact avec la peau et les yeux.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles:** Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité pour les détails relatifs à la protection personnelle. A l'extérieur, ne pas approcher en direction du vent arrière. A l'extérieur, veiller à ce que les personnes présentes soient du côté du vent et loin de la zone dangereuse. Marquer les endroits contaminés à l'aide de pancartes et empêcher le personnel non autorisé d'y accéder. Ne pas faire de poussière.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Préc's pour l'environnement:** Ne pas déverser dans les égouts ou les rivières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Procédures de nettoyage:** Transférer dans un conteneur hermétique et bien étiqueté pour l'élimination par des moyens appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections:** Se reporter à la section 8 de la fiche technique de sécurité.

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 4

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Cond's pour la manipulation:** Éviter tout contact direct avec la substance. Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé. Ne pas manipuler dans un espace restreint et fermé. Éviter la formation ou la présence de poussière dans l'air.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de stockage:** Stocker dans un endroit frais et bien ventilé. Veiller à maintenir le conteneur hermétiquement fermé.

**Emballage approprié:** A ne conserver que dans l'emballage d'origine.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisations finales particulières:** Du bâtiment et des travaux de construction (SU19).

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Ingrédients dangereux:**

**PEROXYDE DE DIBENZOYLE**

**Valeurs limites d'exposition:**

**Poussière respirable**

	8 hr TLV	15 min LECT	8 hr TLV	15 min LECT
FR	5 mg/m <sup>3</sup>	-	-	-

### DNEL/PNEC

**Ingrédients dangereux:**

**DIBENZOYL PEROXIDE**

Type	Exposition	Valeur	La population	Effet
DNEL	Inhalation (doses répétées)	39 mg/m <sup>3</sup>	Les travailleurs	Systemique
DNEL	Cutanée (doses répétées)	13.3 mg/kg bw/day	Les travailleurs	Systemique
DNEL	Cutanée	34 µg/cm <sup>2</sup>	Les travailleurs	Locale
DNEL	Orale (doses répétées)	2 mg/kg bw/day	La population en général	Systemique

### 8.2. Contrôles de l'exposition

**Mesures d'ordre technique:** Veiller à ce que l'endroit soit suffisamment ventilé.

**Protection respiratoire:** Protection respiratoire est nécessaire dans des lieux mal ventilés. Filtre à gaz du type A: des gaz organiques (EN141)

**Protection des mains:** Gants en nitrile. Gants en viton. Porter des gants de preuve solvant. EN 374  
Recommandé épaisseur du matériau > 0,5 mm Délai de rupture de la matière

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 5

constitutive du gant > 8 heures. Comme le produit est un preparation de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'application.

**Protection des yeux:** Lunettes de sécurité. S'assurer qu'une oeillère est à proximité immédiate.

**Protection de la peau:** Vêtement de protection.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État:** Pâte

**Couleur:** Divers

**Odeur:** Odeur caractéristique

**Comburant:** Non applicable.

**Solubilité dans l'eau:** Insoluble

**Densité relative:** 1.67

**VOC g/l:** 0.66

### 9.2. Autres informations

**Autres informations:** Suspension de matières solides - classifiée d'incombustible selon les résultats de la méthode de test N. 1 pour matières solides qui sont facilement inflammables.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

**Réactivité:** Stable dans les conditions de transport ou de stockage recommandées.

### 10.2. Stabilité chimique

**Stabilité chimique:** Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse dans des conditions normales de transport ou de stockage. Risque de décomposition suite à l'exposition aux conditions ou matières indiquées ci-dessous.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter:** Chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières à éviter:** Oxydants forts. Acides forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomp. dang:** En cas de combustion, émet des fumées toxiques.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 6

## Ingrédients dangereux:

### PEROXYDE DE DIBENZOYLE

ORL	RAT	LD50	2000	mg/kg
VAPOURS	RAT	LD50	24.3	mg/kg

### N,N-DIMÉTHYL-P-TOLUIDINE

IPR	MUS	LD50	212	mg/kg
-----	-----	------	-----	-------

## Dangers pertinents pour le produit:

Danger	Voie	Base
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	OPT	Dangereux : calculé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	DRM	Dangereux : calculé

## Symptômes / Voies d'exposition

**Contact avec la peau:** Possibilités d'irritation et de rougeur sur la partie contaminée.

**Contact avec les yeux:** Risque d'irritation et de rougeur. Les yeux peuvent larmoyer abondamment.

**Ingestion:** Risque d'endolorissement et de rougeur de la bouche et de la gorge.

**Inhalation:** Risque d'irritation de la gorge avec sensation d'avoir la poitrine oppressée. L'exposition peut entraîner la toux ou des problèmes respiratoires.

**Effets différés / immédiats:** Risque d'effets immédiats suite à une exposition à court terme.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Écotoxicité: Catalyst Comp B

Espèce	Essai	Valeur	Unités
ALGAE	72H ErC50	>60	mg/l
Daphnia magna	48H EC50	>11	mg/l
FISH	48H EC50	>7	mg/l
FISH	96H LC50	>100	mg/l

## Ingrédients dangereux:

### DIBENZOYL PEROXIDE

ALGAE	72H ErC50	0.0711	mg/l
Daphnia magna	48H EC50	0.110	mg/l
RAINBOW TROUT (Oncorhynchus mykiss)	96H LC50	0.0602	mg/l

[suite...]

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 7

## 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité:** Biodégradable.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation:** Aucune bioaccumulation éventuelle.

## 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité:** Donnée non disponible.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**PBT:** Ce produit n'est pas identifié comme substance PBT/vPvB.

## 12.6. Autres effets néfastes

**Effets nocifs divers:** Écotoxicité négligeable.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Opérations d'élimination:** Transférer dans un conteneur approprié et faire appel à une société spécialisée dans l'élimination des déchets.

**Code CED:** 08 04 12

**Élimination des emballages:** Déposer le produit dans une décharge classée ou le confier à un centre agréé pour l'élimination de déchets chimiques.

**Note:** L'attention de l'utilisateur est attirée sur l'existence éventuelle de dispositions régionales ou nationales relatives à l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Classe de transport:** Ce produit n'est pas classé pour le transport.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Règlements spécifiques:** Non applicable.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Éval. de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour la substance ou le mélange par le fournisseur.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Autres informations

**Autres informations:** Cette fiche de données de sécurité conforme au Règlement No. 2015/830.  
Teneur en oxygène actif composant de catalyseur 0,99%

\* indique que le texte de la FDS a été modifié depuis la dernière révision.

MAL Code: 1-5

[suite...]

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

AT-HP

Page: 8

**Phrases de rubrique 2 et 3:** H241: Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.  
H301: Toxique en cas d'ingestion.  
H302+H312+H332: Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation  
H311: Toxique par contact cutané.  
H315: Provoque une irritation cutanée.  
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331: Toxique par inhalation.  
H335: Peut irriter les voies respiratoires.  
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Désistement juridique:** Les informations susmentionnées, bien que correctes, ne sont pas toutes inclusives et seront utilisées comme guide seulement. Cette société ne sera pas tenue responsable des dégâts résultant de la manipulation ou du contact avec le produit susmentionné.